

CAMPING ADRIATICO



Règlement du Camping Adriatico

Le présent règlement vous est remis sur demande le jour de votre arrivée. Il est affiché à la Réception et à l'intérieur du Camping Adriatico. Il est également disponible sur le site www.campingadriatico.net. L'entrée au Camping vaut acceptation du présent règlement. La Direction se réserve le droit de modifier à tout moment les règles, les horaires ou autre si elle le juge nécessaire.

FORMALITES

A votre arrivée, il vous sera demandé une pièce d'identité en cours de validité pour remplir les formalités prévues par la loi.

Vérifiez que l'enregistrement est correct et qu'il correspond à l'équipage et au nombre des vacanciers. La Direction se réserve le droit de refuser l'accès du Camping aux personnes indésirables ou en surnombre.

VISITEURS JOURNALIERS

Les visiteurs journaliers ne peuvent accéder au Camping qu'à pied, de 8 h à 22 h, après avoir remis à la Réception une pièce d'identité et payé la redevance "visiteurs journaliers" **(au-delà de 2 heures de visite).**

ENREGISTREMENT PERSONNES ET EMPLACEMENT

L'emplacement à l'intérieur du terrain du Camping est attribué par les employés du Camping. L'emplacement est numéroté et délimité par une ligne idéale tracée par des arbres et d'éventuels poteaux. ***Cette limite ne pourra être clôturée par des grillages, barrières, toiles ou palissades. L'accès à l'emplacement devra être dégagé pour permettre les opérations de nettoyage et de coupe de la pelouse par le personnel du Camping ; il ne pourra en aucun cas être fermé par un portail.*** De plus, il ne faudra pas gêner l'accès aux bornes de distribution d'énergie électrique. L'habitat mobile doit être aménagé dans les espaces délimités. ***La voiture doit toujours être garée à l'intérieur des limites de votre emplacement. Sur demande, lorsque la Direction le jugera possible, et pour une période de temps limitée à quelques jours,*** vous pourrez installer à l'intérieur de votre

emplacement un second abri de camping (tente canadienne ou Igloo de dimensions réduites) sur renonciation expresse à l'emplacement auto. Tout changement d'emplacement doit être approuvé par la Direction.

CIRCULATION DES VEHICULES MOTORISES

Dans l'intérêt de la tranquillité et de la sécurité de tous et aux heures où la circulation est autorisée, les véhicules doivent rouler à **une vitesse limite de 10 km/h.** La circulation des véhicules motorisés est interdite de 24h à 7h et **de 14h à 15h 30.** Les motocyclistes doivent retirer leur casque en rentrant au Camping.

VEHICULE

Une seule voiture est autorisée sur l'emplacement loué réservé aux tentes et aux caravanes **(le stationnement est interdit dans les emplacements réservés aux camping-cars).** Le stationnement d'une deuxième voiture n'est autorisé que pour les opérations de chargement et de déchargement.

MINEURS

Les mineurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés et séjournent avec leurs parents ou les personnes qui ont l'autorité paternelle, lesquelles sont tenues de faire respecter les règles du Camping.

Les adultes doivent veiller à ce que le comportement de leurs enfants ne gêne pas les autres vacanciers. De plus, les plus jeunes doivent toujours être accompagnés par un adulte pour se rendre aux toilettes et à la piscine. La Direction décline toute responsabilité.

RESPECT DU SILENCE

De **14h à 15h30** et de 24h à 7h, tous bruits susceptibles de gêner les résidents sont interdits. Pour respecter le repos des voisins, il est interdit de monter ou de démonter tentes ou structures, d'allumer radios ou postes de télévision à un volume trop élevé. Sont également interdits les cris, les jeux bruyants et le chahut.

La Direction du Camping Adriatico se réserve le droit d'éloigner sans délai les Clients qui troublent la tranquillité des autres résidents ou qui ne respectent pas les règles ci-dessus.

CAMPING ADRIATICO



RESPECT DES ESPACES VERTS

Il est strictement interdit d'abîmer les plantes et les fleurs, de piétiner les plates-bandes et de creuser des trous et des sillons à l'intérieur de l'emplacement occupé, **de fixer directement aux arbres des toiles ou bâches d'ombrage à l'aide de cordes ou de fils de tout type. Il est interdit d'installer tous types de structure.** Il est interdit de modifier l'état du terrain, **et de verser des liquides sur les plantes et dans les bouches d'égout.**

NETTOYAGE ET ENTRETIEN

Nous vous prions d'utiliser les éviers et les lavabos en suivant les indications fournies. Le lavage du linge et de la vaisselle doit avoir lieu dans les espaces prévus. Les WC chimiques doivent être vidés dans les installations sanitaires prévues à cet effet. **Il est absolument interdit de déverser des liquides dans les bouches d'égout des rues,** de jeter par terre papier, chewing-gum et mégots de cigarettes.

La Direction se réserve le droit d'effectuer des entretiens et des contrôles techniques à l'intérieur des Mobil-homes et des Studios, même en l'absence du client.

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Chaque emplacement bénéficie d'un branchement électrique de 6 ampères, calculé sur la base de la consommation de petits appareils.

Le branchement est fourni uniquement aux utilisateurs qui disposent du câble et de la fiche conformes aux normes CEE. Les Mobil-homes et Studios bénéficient d'un branchement électrique de 10 ampères.

UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

Pour l'utilisation des espaces communs, comme les piscines, le terrain de jeux et la salle de jeux, nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichage. Il est interdit de jouer au football, aux boules, au volley-ball et autres activités sportives dans l'enceinte du Camping.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques sont admis dans l'enceinte du Camping (sauf en Mobil-home, Studio, Tente équipée), à raison d'un animal par équipage pour les chiens de petite taille et de races classées non dangereuses après enregistrement auprès de la Direction. Ces animaux devront être vaccinés et surveillés constamment de manière à ne pas occasionner de dommages, harcèlements et gênes aux personnes. Les chiens doivent être tenus en laisse et être accompagnés à l'extérieur du Camping pour satisfaire leurs besoins physiologiques. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraînera l'expulsion immédiate du Camping. L'accès au Camping de chiens de races dangereuses doit être autorisé par la Direction.

DEPARTS

Les Bungalows et Mobil-homes doivent être libérés avant 9h30, et les emplacements avant 11h30. Le logement ou l'emplacement doit être restitué dans son état initial. **Tout départ après les horaires indiqués ci-dessus entraînera le paiement d'une journée supplémentaire.**

CAISSE

Horaire Caisse : 8h-12h30/16h-19h30

Le solde du séjour réservé doit être versé à votre arrivée. Les séjours n'ayant pas fait l'objet d'une réservation doivent être réglés la veille du départ. Les paiements peuvent être faits en espèces, par carte bancaire (Bancomat) ou par carte VISA, CartaSi, Mastercard, Eurocard **(les chèques ne sont pas acceptés).**

MALADIES INFECTIEUSES

Toute maladie infectieuse doit être immédiatement signalée à la Direction.

CAMPING ADRIATICO di Camping Adria S.r.l.

La Direction

CAMPING ADRIATICO

